

Valorisation de la formation en horticulture

Lignes directrices générales pour le développement et le contrôle de la qualité

1. Rôle et utilité de la qualité

Dans le domaine de la formation professionnelle et de la formation continue, le développement de la qualité et l'assurance-qualité (DQ/AQ) contribuent à instaurer et à maintenir la confiance dans le produit (offres de formation, par exemple des cours ou des modules) et dans le prestataire (établissement d'enseignement). La qualité des cours et des modules est importante, car les mêmes cours ou modules peuvent être offerts par des prestataires différents. Les clients doivent pouvoir compter sur le fait que les cours sont les mêmes partout et qu'ils sont enseignés de manière sérieuse et égale, quel que soit l'établissement qui les dispense. Ces cours doivent donc être comparables et porter le même titre, où qu'ils soient donnés.

C'est pourquoi le développement et l'assurance de la qualité doivent évaluer les cours proposés sous l'angle des questions suivantes : Les cours proposés sont-ils actuels et adaptés au public auquel ils sont destinés ? Permettent-ils d'acquérir les compétences voulues et sont-ils suffisamment axés sur la pratique ?

Un système d'assurance qualité (AQ) efficace doit profiter à tous les acteurs concernés.

2. Signification générale de la qualité

Les systèmes courants de développement et d'assurance qualité (eduQua, ISO9001/2000, EFQM, etc.) sont fondés sur une compréhension large de la qualité. Les processus, les produits (formations disponibles) et les acteurs (prestataires de formations, enseignants, participants) sont pris en compte. Au sens large, les systèmes DQ/AQ évaluent des éléments tels que la qualification pédagogique des enseignants et les modalités d'enseignement et d'apprentissage utilisés et déterminent leur influence sur la qualité de la formation.

3. La qualité selon le département Formation professionnelle de JardinSuisse

Le département Formation professionnelle de JardinSuisse appuie son management de la qualité sur les deux éléments DQ et AQ. Le développement de la qualité (DQ) vise l'amélioration de la qualité des produits et définit ainsi les conditions cadres de l'assurance qualité. L'assurance qualité (AQ) vérifie que les offres de formation respectent bien les conditions cadres définies ; elle demande si nécessaire des mesures correctrices et propose des améliorations. JardinSuisse reconnaît les principaux certificats relatifs à la formation sur le marché (eduQua, ISO9001/2000, EFQM et autres). Les évaluations complémentaires DQ/AQ visent à garantir la qualité des offres en matière de contenus propres à la profession et la satisfaction des clients (participants). Sur la base de la compréhension générale de la qualité, l'accent est mis sur l'amélioration qualitative des offres de formation en horticulture. Le département Formation professionnelle de JardinSuisse se concentre sur l'offre de formation formelle. D'autres offres complémentaires, non formelles, peuvent être reconnues, avec l'accord de JardinSuisse.

Apprendre toute sa vie	
Formation formelle (p. ex. filières de formation du degré sec. II et titres du degré tertiaire : EP, EPS, bachelor, master, PhD)	Formation non formelle (p. ex. conférences, séminaires, cours, cours particuliers) réglé par la Loi fédérale sur la formation continue
Concept de base	

Offre de formation formelle

Le cadre général de l'enseignement et de la formation professionnels est fixé par la Loi sur la formation professionnelle (LFP). Les exigences en matière de formation professionnelle initiale sont définies dans les ordonnances spécifiques à la profession (ordonnance de formation, plan de formation et directives associées). En ce qui concerne la formation professionnelle supérieure, les exigences sont définies dans les règlements d'examen, les directives ou les plans d'études cadres correspondants.

Le département Formation professionnelle de JardinSuisse définit les programmes de formation formels, soit les formations organisées dans un cadre légal (par exemple, la formation professionnelle initiale et la formation professionnelle supérieure).

Outre les exigences spécifiques à la formation, d'autres exigences légales doivent être prises en compte dans la formation professionnelle (Loi sur le travail, Ordonnance 5 relative à la loi sur le travail, Loi sur l'assurance-accidents, Ordonnance sur la prévention des accidents, etc.).

Dans la formation professionnelle initiale, l'Ortra (Organisation du monde du travail) a pour mission de garantir la qualité des cours interentreprises (CIE). Dans la formation professionnelle supérieure, la commission d'assurance qualité est chargée de définir le contenu des modules, de vérifier leur actualité et de les adapter le cas échéant. Cette même commission décide également de l'introduction de modules optionnels dans le système modulaire. Cette validation passe par un processus de développement et d'assurance qualité. En tant qu'Ortra, JardinSuisse collabore également avec les prestataires de formation pour élaborer le plan d'études cadre des écoles supérieures.

Dans les domaines de formation relevant de la formation formelle, l'Ortra JardinSuisse n'est pas seulement légitimée à prendre des mesures appropriées pour garantir la qualité, elle est également responsable de leur application.

4. Domaines de formation et responsabilités

Pour les domaines de formation mentionnés ci-dessous, les tâches des commissions/organes responsables sont présentées dans les instructions respectives.

Vue d'ensemble des domaines de formation concernés par le développement et l'assurance qualité et des commissions/organes responsables :

Domaine de formation		Organe ou commission responsable
Formation professionnelle initiale	Cours interentreprises (CIE)	Commission de surveillance CIE (CS/CIE)
	Procédure de qualification (PQual)	Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité de la formation (CSDPQ)
Formation professionnelle supérieure	Modules obligatoires et modules optionnels	Commission d'assurance qualité
	Examens professionnels (EP) Examens professionnels supérieurs (EPS)	Commission d'assurance qualité
Formation non formelle	Offre de cours	Conseil pour la formation professionnelle Horticulteurs (CFPH); Comité central (CC)
	Offre relative à la sécurité au travail	Forum pour la sécurité au travail

La mise en œuvre du développement qualité et de l'assurance qualité dans les domaines de formation respectifs est déléguée par la commission/organe responsable à la division Formation professionnelle de JardinSuisse/la division Sécurité au travail de JardinSuisse.

Pour assurer la qualité interne du système DQ/AQ, la division Formation professionnelle de JardinSuisse assume de manière centralisée les tâches primordiales suivantes :

- Sélection, nomination et formation des auditeurs, si besoin accompagnement individuel/supervision des auditeurs et organisation d'échanges périodiques d'expériences entre auditeurs.
- Évaluation et développement du système DQ/AQ en continu.
- Contrôle du respect des dispositions légales en matière de droit du travail, de sécurité au travail, de protection de la santé et de protection de l'environnement. En cas de violation, des mesures peuvent être prises (par exemple audit supplémentaire, dénonciation aux autorités compétentes, etc.)

Les procédures et spécifications détaillées sont définies pour chaque domaine de formation dans les instructions correspondantes.

5. Instruments et outils pour le développement et l'assurance qualité

La division Formation professionnelle de JardinSuisse dispose des instruments suivants pour le développement de la qualité et l'assurance qualité :

- **Audit**
L'audit est un instrument central du système de qualité pour la formation professionnelle et la formation continue. Dans les audits, la priorité est donnée d'une part à l'évaluation de la situation (comparaison entre les objectifs et la situation réelle) et d'autre part aux mesures qui découlent du rapport d'audit, selon le principe de l'amélioration continue.
- **Procès-verbal d'audit**
Le formulaire pour procès-verbal d'audit sert de liste de contrôle en vue de la préparation de l'inspection sur place, tant pour l'auditeur (interne) que pour le prestataire du cours (externe). Ce formulaire est rempli par l'auditeur lors de l'inspection sur place (audit).
- **Rapport d'audit**
Le rapport d'audit rassemble les constatations faites lors des inspections d'un même cours donné à différents endroits et par les différents prestataires.
- **Schémas de procédures**
Différents schémas présentent de manière simple les procédures relatives au développement et à l'assurance qualité.
- **Rapport d'évaluation en vue de la reconnaissance d'une offre de formation**
Sur la base des demandes déposées, la division Formation professionnelle de JardinSuisse établit un rapport à l'attention de la commission/organe qui doit statuer sur son introduction dans le plan de formation.